



**SERIES
MANIA
FORUM**

**INTERNATIONAL FESTIVAL
LILLE / HAUTS-DE-FRANCE**

1>3 JUNE 2021

CHARGÉ(E) DES ACCRÉDITATIONS SERIES MANIA FORUM

FESTIVAL SERIES MANIA – LILLE HAUTS-DE-FRANCE

CDD d'usage de 3 mois – Du 22 mars au 18 juin 2021

Poste basé à Lille.

DESCRIPTIF

Dans le cadre du festival « Séries Mania Lille / Hauts-de-France » (28 mai au 5 juin 2021), le / la chargé(e) des accréditations aide le responsable des accréditations à la gestion et la coordination des demandes d'accréditations des professionnels de l'industrie TV souhaitant participer au *Series Mania Forum* du 1^{er} au 3 juin 2021 (plus de 2500 participants) ou s'inscrire à la plateforme *Series Mania Digital*.

Vos missions seront les suivantes :

- Gestion du système d'accréditations via le logiciel Festiciné
- Suivi des demandes d'accréditations, information auprès des participants
- Gestion du back office (mails & téléphone)
- Suivi de la facturation et de la comptabilité
- Aide à l'impression des badges
- Reporting auprès du responsable des accréditations
- Accueil des accrédités pendant l'événement et back-office

Cette liste de missions n'est pas exhaustive et pourra, le cas échéant, être ajustée (notamment pendant l'événement).

FORMATION ET COMPÉTENCES DEMANDÉES

- **Anglais courant indispensable (usage quotidien écrit et parlé)**
- Bon relationnel, aisance téléphonique, gestion des priorités et rigueur
- Orthographe irréprochable
- Maîtrise des logiciels courants sur interface PC, Microsoft Office (notamment Excel),
- Expérience de la gestion et de l'accueil d'invités, de la production et de la logistique événementielle et du traitement de front et back office
- Affinité avec les chiffres, expérience en suivi de facturation
- Connaissance de l'industrie des séries européennes appréciée

REMUNERATION

Selon expérience.

Tickets restaurant et remboursement titre de transport.

CANDIDATURES

CV et lettre de motivation à adresser à accréditations@seriesmania.com en indiquant dans l'objet « Candidature chargé(e) accréditations - Forum 2021 » avant le 22 janvier 2021.